

**DELIBERATION**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES**  
**Le lundi 18 décembre 2023**

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 11

Procuration : 1

Votants : 12

**L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le DIX HUIT DECEMBRE à DIX HUIT HEURES**

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 11/12/2023

Etaient présents : MARETTE Louis, PUJOL Jacques, DAGNAC Eliane, EYCHENNE Marguerite, LABEUR Michel, PONS Géraldine, ZAMBONI Daniel, RAYNIER Valérie, BIAIS Carole, CANOQUET Germaine, POUIL Bernadette.

A donné pouvoirs : ROOU Christine

Absentes excusées : DEJEAN Gaston, BRIQUET Gaëlle, DARKAS Marika, PITORRE Muriel,

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

**OBJET : Prime de permanence 2024**

\*\*\*\*\*

**Vu** la délibération n°2018 8 04 du 22 aout 2018 adoptant après consultation et avis favorable du Comité Technique le versement de primes de permanences aux agents réalisant des actes essentiels d'AVS les dimanches et jours fériés d'un montant forfaitaire de 75€ brut par jours travaillés.

**Vu** la délibération n°2022 5 3 du 18 juillet 2022, pérennisant ce dispositif pour l'exercice 2022.

**Vu** la délibération n°2023 1 4 du 28 février 2023, pérennisant ce dispositif pour l'exercice 2023.

Le versement de cette prime ayant facilité la mobilisation des agents les dimanches et jours fériés,

**Le président propose** aux membres du Conseil d'Administration, dans l'attente de la mise en place éventuelle d'un autre dispositif, de pérenniser ce dispositif, pour les interventions des dimanches et jours fériés pour tous les agents du CCAS (actes AVS et portage des repas) pour l'exercice 2024. Les crédits nécessaires ont été prévus aux budgets concernés.

**Le conseil d'administration**, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter à l'unanimité la proposition du Président.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSBIT**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 19/12/2023**

Le Président,  
Louis MARETTE

Le Secrétaire de Séance  
Michel LABEUR

